

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-16984 / 100731
Société Coopérative Migros Valais, 1920 Martigny
Chargement et transport
besoins spéciaux de consommation
36 H
01.10.2010–30.09.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-16985 / 100731
Société Coopérative Migros Valais, 1920 Martigny
Préparation des marchandises
besoins spéciaux de consommation
30 H
01.10.2010–30.09.2013 (Renouvellement)
- 10-16994 / 100726
Micarna SA, 1024 Ecublens VD
Poissonnerie
besoins spéciaux de consommation
20 H, 20 F
23.08.2010–31.01.2012 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 10-16983 / 100731
Société Coopérative Migros Valais, 1920 Martigny
Services techniques, informatique, garage
besoins spéciaux de consommation
10 H, 3 F
01.10.2010–30.09.2013 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

28 septembre 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail